

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2024/155

Objet : Travaux sur façade

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le permis de construire n°PC03246224A0001 accordé le 11 mars 2024,
VU la demande présentée le 16/07/2024 par LES BÂTISSEURS D'ARCAMONT, agissant pour le compte de M. DARCET Clément , en vue d'occuper le domaine public au droit du 11 place Crespin, afin d'effectuer des travaux sur façade pour la période du 29/07/2024 au 02/08/2024,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : LES BÂTISSEURS D'ARCAMONT est autorisée à occuper le domaine public au droit du 11 place Crespin, afin d'effectuer des travaux sur façade pour la période du 29/07/2024 au 02/08/2024.

Article 2 : Durant les travaux, un échafaudage sera mis en place.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 17 juillet 2024

Le Maire
Barbara NETO

